

## DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

### Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

(Adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2003 - CR du 18 février 2004 - n°36/D130)

1. Le Conseil se félicite que le premier cycle des enquêtes de recensement prescrites par la loi du 27 janvier 2002 commence dès 2004, comme prévu.  
Il demande à l'Insee de mener à bien dans cette période une **réflexion** sur :
  - l'extension du RIL aux communes de moins de 10 000 habitants ;
  - les évolutions possibles des questionnaires de recensement, en particulier en ce qui concerne les résidences multiples, en liaison avec l'apport de l'exploitation statistique des sources administratives ;
  - l'articulation du recensement avec les autres sources statistiques concernant les ménages ;
  - une réflexion sur les bases de sondage annuelles que le nouveau recensement offrira ;
  - les conditions dans lesquelles les enquêtes traditionnellement associées au recensement de population pourront, désormais, être menées ;
  - l'évolution des zonages pertinents.Il souhaite qu'une évaluation permanente soit faite de la qualité de la collecte et de la communication de l'Insee auprès des communes et des personnes recensées ou non.
2. Le Conseil appelle l'attention sur les enjeux liés à la **construction du système statistique européen** et encourage une participation active aux travaux en réseau.  
Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur :
  - l'articulation des opérations nationales avec des systèmes européens intégrés de statistiques par domaine : migrations, « inclusion sociale », culture,...
  - la production d'indicateurs sociaux comparables (avec hiérarchisation des questions prioritaires) en liaison avec les indicateurs synthétiques de développement humain.
3. Afin de pouvoir répondre aux demandes nouvelles ou conjoncturelles d'information dans le domaine social et d'améliorer la **connaissance des inégalités et de la mobilité sociale**, le Conseil soutient la poursuite par l'Insee de sa politique de grandes enquêtes structurales périodiques (budget des familles, emploi du temps, transports...) associées à des enquêtes ponctuelles (parties variables des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV).
4. Le Conseil souhaite une meilleure information sur l'**immigration**, en particulier sur les flux migratoires et les conditions de vie des migrants. Il encourage la mise en place d'une nouvelle enquête sur l'insertion des immigrés et de leurs enfants associant l'Insee et l'Ined.
5. Le Conseil souhaite que des efforts soient faits en vue de mieux appréhender les **phénomènes de violence**, en particulier envers les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant en institution. Il encourage à cet effet la mise en place d'une enquête périodique de victimation. Il souhaite également que des efforts soient faits dans le cadre européen en vue d'une meilleure connaissance des **phénomènes de discrimination**.
6. Le Conseil souhaite avoir une meilleure connaissance des **phénomènes de délinquance** et encourage à cet effet une structuration du système d'information. Il note avec intérêt la mise en place d'un observatoire de la délinquance. Il soutient les orientations du ministère de la Justice visant, dans le cadre de la loi d'organisation de la loi de finance (LOLF) et de la loi d'organisation de la politique judiciaire (LOPJ), à mesurer l'efficacité de la réponse pénale à la délinquance ainsi que ses impacts socio-économiques.
7. Le Conseil encourage les efforts en vue de permettre une meilleure connaissance des conditions d'**expulsion**.

8. Le Conseil encourage la mise en place d'enquêtes spécifiques pour améliorer la connaissance des conditions de vie et de santé des **enfants et adolescents**.

### **Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme**

1. Le Conseil se réjouit que le dispositif d'application du titre V de la loi du 27 février 2002 se mette en place mais appelle l'attention sur la brièveté des délais dont disposeront pour se préparer les communes appelées à réaliser une **enquête de recensement en janvier et février 2004**. Il demande que ces communes soient informées au plus vite des dispositions qu'elles ont à prendre.
2. Par ailleurs, le Conseil demande que le groupe de travail sur la **diffusion des résultats du nouveau recensement** -groupe dont le mandat a été arrêté en mars 2002 par le Bureau-remette en 2004 les conclusions de ses travaux.
3. Le Conseil renouvelle ses encouragements au Ministère des affaires étrangères afin de poursuivre ses efforts pour créer les conditions d'un suivi statistique dans la durée de la population des **Français résidant à l'étranger**.
4. Le Conseil suivra avec intérêt la mise en place d'enquêtes telles que « **familles et employeurs** », « **adoption** » qui apporteront un éclairage nouveau sur des phénomènes de société.
5. Le Conseil se félicite de la création d'un « **Observatoire de la délinquance** » et souhaite qu'il permette d'obtenir une meilleure comparabilité des statistiques produites par les différents services.
6. Dans le cadre de la réflexion d'ensemble engagée sur les panels, le Conseil souhaite que l'opportunité de la mise en place de **panels de longue durée**, en particulier dans le domaine de la santé et des conditions de vie des enfants, de la politique éducative et de la politique pénale soit examinée.